



***Maintien des compétences pour la Conduite des Plates-Formes Elévatrices
Mobiles de Personnel (P.E.M.P.) à élévation multidirectionnelle
CACES® R.486-A Catégorie B***

Public concerné :	Toute personne ayant une expérience dans la conduite des plates-formes élévatrices mobiles de personnel à élévation multidirectionnelle, pour effectuer des travaux en hauteur et /ou ayant reçu une formation initiale. Être âgé de plus de 18 ans (et/ou à partir de 16 ans avec dérogation) Aptitude médicale vérifiée par la médecine du travail
Pré Requis :	Aucun pré requis n'est demandé mais la compréhension du français nécessaire à la mise en œuvre des consignes et de l'évaluation finale est recommandée.
Objectif global :	Etre capable de maintenir les connaissances « théorique et pratique » de la conduite en sécurité des plates-formes élévatrices mobiles de personnel, catégorie B, dans le respect de la recommandation R 486-A.
Objectifs pédagogiques :	<i>A l'issue de la formation les stagiaires devront être capables :</i> - Connaître la typologie et la technologie des PEMP - Connaître et appliquer les règles de conduite en sécurité - Connaître les risques liés à l'utilisation des PEMP et les prévenir - Effectuer l'adéquation - Effectuer les vérifications de prise de poste et de fin de poste - Effectuer les travaux de bases et opérations de levage en fonction des catégories - Circuler et manœuvrer en sécurité
Durée :	14 Heures
Validation :	Délivrance du Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES®) des Plates-formes élévatrices de personnel catégorie B, conformément à la recommandation CNAMTS R 486-A si réussite aux tests théoriques et pratiques. Attestation de formation

ITINERAIRE PEDAGOGIQUE

CONNAISSANCES THEORIQUES :

Etre capable de maintenir ou développer :

- 1) les connaissances générales liées à l'utilisation des PEMP*
 - 2) Maintenir ou développer les connaissances sur la technologie et la stabilité PEMP*
 - 3) Maintenir ou développer les connaissances par rapport à l'exploitation PEMP*
-

PRATIQUE :

Etre capable de maintenir ou développer :

- 1) Les savoir-faire pour l'utilisation du port du harnais*
 - 2) Les savoir-faire par rapport aux opérations de prise de poste et de vérification*
 - 3) Les savoir-faire par rapport aux règles de conduite et manœuvres*
 - 4) Les savoir-faire par rapport aux règles chargement et déchargement sur un porte-engin (en option)*
 - 5) Les savoir-faire par rapport aux opérations de fin de poste*
-

Tests du Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité Catégorie B

- Evaluation théorique (QCM 100 Questions, selon annexe 3 R.486-A)
 - Evaluation pratique (selon annexe 3 R.486-A)
-

Moyens matériels mis ou à mettre à disposition pour la réalisation de la formation et des tests dans le respect de la Recommandation R486-A :

- Une PEMP de type 1 groupe B
- Une PEMP de type 3 groupe B
- Un porte-engin adapté
- Une zone d'évolution de 200m² minimum avec des sols adaptés à la stabilisation et à la circulation
- Une paroi verticale (Longueur ≥ 4m) x (Hauteur ≥ 5m)
- Une paroi horizontale (Longueur ≥ 4m) x (Largeur ≥ 3m) à hauteur ≥ 5m

- Une aire limitée au sol (2 faces latérales) :
 - Largeur ≤ Largeur PEMP + 1m
 - Longueur ≤ Longueur PEMP + 1m

AFC PRO « AUDIT-FORMATION ET CONTROLE – PRO » SAS

1 Rue des Hardrevins – 79 300 BRESSUIRE

Tél. : 05 49 80 27 87 - Courriel. : contact@afc-pro.fr

SIREN : 831 184 221 R.C.S Niort..... Capital social à 45 000.00 Euros

Code APE : 8559 A

**NDA : Enregistré sous le numéro 75 79 01205 79 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat
Assujettissement à la TVA**

Indice 02

Le 03.10.2024



- Hauteur $\geq$ Hauteur plancher + 2.50m
- Un espace limité (2 faces latérales) :
 - (Longueur $\geq$ 3m) x (Largeur $\geq$ 3m)
 - Distance $\leq$ 3 m
 - Base située à une hauteur $\geq$ 3m
- Des panneaux de signalisation
- Du matériel de balisage
- Une salle de cours pour la théorie
- Un harnais

SUPPORTS PEDAGOGIQUES :

- Livret reprenant les connaissances indispensables à tous conducteurs de PEMP, sera remis aux stagiaires
- CD-ROM formation PEMP.

INTERVENANT :

- Formateur(s) spécialisé(s) en conduite des PEMP, justifiant d'une expérience, d'une formation dans le domaine et titulaire du CACES® correspondant.

Conditions particulières de mise en œuvre :

- 7 Unités tests maximum par jour par participants et par testeur, selon procédure CNAMTS
- **Tests CACES®**
 - La réalisation des tests, selon les recommandations de la CNAMTS

Les stagiaires devront être munis de leurs Equipements de Protection Individuelle (casque, gants, chaussures de sécurité, Harnais si préconisé par le constructeur ou entreprise...)

Créé le : 25/09/2019 Ind 01

Version mise à jour ou modifiée : 03.10.2024 Ind 02